



Actualités internationales

La France n'est pas dans les meilleurs

Laide au développement des pays pauvres peut se mesurer en prenant le montant total de l'aide en valeur absolue. Dans cette logique, les deux États les plus généreux sont le Japon et les États-Unis. Cependant, en évaluant l'impact global des politiques des pays riches, un nouvel indice remet en cause nombre d'idées reçues.

Le Center for Global Development et une publication de Washington, *Foreign Policy*, ont créé un indice de l'engagement pour le développement (IED). Celui-ci établit un classement des pays riches selon l'influence, positive ou négative, de leurs politiques sur le développement économique et social des pays pauvres. Les pays riches, notés sur une échelle de 0 à 10 pour chaque domaine, sont ensuite classés selon leur moyenne générale, de même, de 0 à 10.

Dans ce palmarès, l'IED récompense les aides généreuses, les politiques d'immigration bienveillantes, les fortes contributions aux opérations de maintien de la paix et l'investissement étranger direct massif dans les pays en développement. Il pénalise l'assistance finan-

cière destinée à corrompre les régimes en place, les entraves aux importations provenant des pays en développement et les politiques qui nuisent aux ressources naturelles.

Avec cet indice, le Japon et les États-Unis se retrouvent en queue de peloton. Les Pays-Bas, en revanche, caracolent en tête grâce à d'excellents résultats dans les domaines de l'aide internationale, de la politique commerciale, de l'investissement et de la protection de l'environnement. Ils devancent le Danemark, le Portugal, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Espagne, l'Allemagne, etc. La France occupe une modeste quatorzième place : peut mieux faire !



Actualités nationales

Les sénateurs élus pour six ans

Le Parlement vient d'adopter définitivement deux propositions de loi réformant le Sénat. Rappelons que la Mayenne est représentée par deux sénateurs : Jean Arthuis (élu pour la première fois en 1983) et François Zocchetto (élu en 2001).

La première proposition de loi ramène la durée du mandat de neuf à six ans, prévoit un renouvellement par moitié tous les trois ans (au lieu d'un tiers), et ramène l'âge minimum d'éligibilité de 35 à 30 ans. Par ailleurs, le nombre de sénateurs va passer de 321 à 346. La seconde proposition de loi rétablit le scrutin majoritaire dans les départements où sont élus trois sénateurs au moins. Cette disposition ne concerne pas la Mayenne (seulement deux sénateurs, d'où déjà un

scrutin majoritaire). Le scrutin proportionnel va donc continuer à s'appliquer dans les départements élisant quatre sénateurs ou plus.

Les partisans de la parité hommes-femmes vont bien sûr critiquer cette disposition. En effet, pour le scrutin à la proportionnelle, les listes doivent obligatoirement comporter alternativement un homme, une femme, ou l'inverse (pas d'obligation pour le scrutin majoritaire).

Ainsi, Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, estime que cette mesure va « défavoriser les femmes »

et « briser une dynamique paritaire voulue à l'unanimité par le législateur lors de la révision constitutionnelle de juillet 1999 ».

Consultation locale en Corse : si c'était à refaire...

Le dimanche 6 juillet 2003, les électeurs corses avaient à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante : « Approuvez-vous les orientations proposées pour modifier l'organisation institutionnelle de la Corse ? » Comme chacun sait, ils ont été plus nombreux à répondre « non » que « oui », ce qui est analysé comme un échec pour le gouvernement.

Les analystes politiques ont formulé de nombreuses hypothèses pour tenter d'expliquer le résultat. En complément, la psycho-sociologie et la méthodologie d'enquête peuvent-elles apporter leur éclairage ? De prime abord, la question posée aux électeurs semble pertinente. D'une façon générale, il y a une attraction de la réponse positive, une tendance à l'acquiescement : de fait, le gouvernement attendait que les Corses soient favorables aux réformes proposées ; la question est donc formulée pour que les réponses positives (« oui ») aillent dans le sens souhaité par le gouvernement. Formuler la question dans l'autre sens aurait été faire preuve d'ignorance des phénomènes psycho-sociaux qui sont à l'œuvre dans les réponses à toute question. Le gouvernement a forcément ses experts.

Cependant, compte tenu des résultats de la consultation, ces experts ont peut-être sous-estimé un autre

mécanisme psycho-social : la peur du changement. Il existe une tendance au conformisme, corrélative de l'inquiétude liée à l'idée de changement. Reprenons la question : « Approuvez-vous les orientations proposées pour modifier l'organisation institutionnelle de la Corse ? » Aurait-on obtenu les mêmes résultats avec la question formulée ainsi : « Êtes-vous favorable aux orientations proposées concernant l'organisation institutionnelle de la Corse ? »

Ainsi, on supprime l'idée de « modification » par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, « être favorable » est moins fort qu'« approuver » : une question trop personnalisée, trop impliquante, peut susciter une « contraction défensive », lit-on dans les manuels, études très sérieuses à l'appui...



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Economie et statistiques.*

- « La nouvelle enquête emploi, l'activité et le chômage », n° 262, 2003 (112 p.).

Conseil économique et social, *Avis et rapports*, éd. des Journaux officiels.

- « Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire », rapport présenté par Charles Bonissol, n° 14, 2003 (54 + 182 p.).
- « La conjoncture au premier semestre 2003 », rapport présenté par Alain Deleu, n° 15, 2003 (50 + 168 p.).

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), *Consommation et modes de vie* (4 p.).

- « Les salariés apprécient la complémentaire santé d'entreprise », n° 166 de juillet 2003.

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), *Informations sociales.*

- « Le ciblage en question(s) », n° 108, 2003 (125 p.).

La pensée hebdomadaire

Être contesté, c'est être constaté (Victor Hugo)